

# *MAIRIE DE BOREST*

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Brest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 12/06/2017

Présents : -Mesdames Eeckhout, Degraeve, Didier, Berling-Eeckhout.  
-Messieurs Sicard, Fudali, De Freitas, Bianchini .

Absents excusés : Madame Thepaut, Monsieur Bacot, Monsieur Duchesne

Monsieur Bruno Sicard a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et fait savoir qu'aucune observation n'a été formulée sur le compte rendu du précédent conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour sont évoqués :

## **1.Approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) :**

Madame le Maire présente le projet d'aménagement et de développement durable élaboré par le cabinet Pro-G Urbain (retenu pour l'élaboration du P.L.U communal).

Après évocation des constats et enjeux -sur la population, l'habitat, les équipements de loisirs et les activités économiques, les déplacements de transport et de réseaux, le paysage et l'environnement, les orientations du P.A.D.D ont été débattues. Aucune objection n'a été soulevée, le P.A.D.D est accepté à l'unanimité.

## **2.Etude de la salle polyvalente :**

Madame le Maire rappelle qu'un projet de construction d'une salle culturelle doit être réétudié pour répondre aux demandes des administrés, des associations et favoriser les réunions communales et intercommunales.

Par ailleurs, la commune ne dispose pas de locaux dédiés aux services techniques municipaux, non plus que de sanitaires et lieu de restauration pour le personnel.

L'ADTO a été chargée de réaliser une première ébauche de cette construction.

L'étude de faisabilité, préalablement étudiée par la commission des travaux a été présentée aux conseillers .La salle multifonction serait dimensionnée pour accueillir 150 personnes en simultanée.

Par ailleurs, il avait été demandé d'intégrer l'aménagement des locaux techniques plutôt en sous-sol.

Sur ces bases, une première approche en termes de typologie de locaux et de surface est présentée.

La surface utile totale du bâtiment est estimée à 306m<sup>2</sup> hors œuvre nette.

A ce bâtiment il conviendra d'associer les espaces extérieurs suivants :

- La création d'une parcelle piétonne permettant d'accéder du parking à la salle.
- La création d'un Assainissement non collectif et d'une pompe à chaleur.

Une première esquisse du projet et du montant de l'opération détaillée sous forme de tableau est remise aux conseillers. Pour affiner ce bilan prévisionnel en phase de programmation et afin de pouvoir solliciter les subventions auprès du conseil départemental et régional ,des études complémentaires devront être menées et les besoins de la commune définis plus précisément.

Pour ce faire Madame Le Maire demande l'autorisation aux conseillers d'engager ces études afin d'avoir une visibilité plus large sur le bilan financier de cet équipement.

Après discussion il a été décidé de demander à l'A.D.T.O de fournir un second projet concernant uniquement l'implantation d'un local technique et de lancer parallèlement des études complémentaires nécessaires à la conception de ce projet.

### **3. Modifications des horaires des agents communaux :**

Madame le Maire présente les horaires d'été des agents d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ainsi et que la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.(les mardi et jeudi de 17 à 19h.)

### **4.Temps d'aménagement des rythmes scolaires :**

Madame Florence Thepaut a remplacé Madame Le Maire lors d'une réunion avec les enseignants et les maires du R.P.I. Absente ce jour elle a chargé Madame Didier du compte rendu : dans l'attente de la parution du décret, les élus comme les enseignants se révèlent favorables au retour à la semaine de 4 jours. Une décision collégiale sera prise dès que les services préfectoraux nous communiqueront les dispositions à prendre.

### **5. Dissolution du C.C.A.S :**

Madame Le Maire fait part que l'article 79 de la loi Notre qui a supprimé l'obligation de création d'un C.C.A.S pour les communes de moins de 1500 habitants.

Les communes en gardent la possibilité facultative.

Le Préfet a rappelé que le conseil municipal devait prendre une décision dès lors que les besoins d'actions sociales au titre d'un exercice ne sont pas suffisamment conséquents.

Après discussion et compte tenu du fait que les fonds qui alimentent ce budget proviennent d'un legs avec affectation, il a été décidé de maintenir l'existence du

C.C.A.S jusqu'à extinction des produits de placement réalisés avec le montant du legs.

## **6. Location de la tente communale :**

Madame le Maire fait remarquer que la tente communale est régulièrement demandée pour des cérémonies et manifestations privées et qu'il convient de fixer un tarif de location.

Il a été décidé qu'une somme de 450 € serait réclamée pour les borestois, pour une durée de 2 jours (incluant les temps de montage et démontage) avec installation obligatoire par les agents communaux.

Elle resterait mise à disposition gratuitement des autres communes du RPI pour les manifestations scolaires.

## **-Questions diverses**

Madame le Maire fait part du stockage de plaques d'amiante qui ont été récupérées en forêt lors du nettoyage de printemps, sur les chemins de forêt de la commune et de la commune de Fontaine Chââlis.

Après discussion, le conseil municipal regrette que le Syndicat Mixte Départemental de traitement des ordures et déchets ménagers ne prennent plus en charge l'élimination de ces matériaux et que les maires soient contraints d'assurer par leurs propres moyens l'évacuation de ces déchets polluants.

L'entreprise VEOLIA sollicitée pour le débarras de ces plaques, a présenté un devis d'un montant de 1476 € .Une participation financière sera demandée à la commune de Fontaine Chââlis.

Madame le Maire informe que la subvention octroyée par le conseil départemental pour l'installation d'un système de video protection sur plusieurs sites de la commune a été calculée au taux de 47% sur un montant de 62 630 € HT. L'ordre de service a été adressé à la société SCEE, titulaire du marché.

Pour faire suite aux débats du dernier conseil municipal fixant les rues du village qui doivent être gravillonnées -Rue de la Fontaine Saint Martin, Rue de la Croix Rouge, Rue de la Ferme, Monsieur Fudali présente la synthèse des devis réalisés par les entreprises COLAS, EUROVIA et EIFFAGE.

L'entreprise COLAS se révèle la mieux disante et a été retenue par la commission des travaux.

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à lancer l'ordre de service à l'entreprise.

Il est rappelé aux conseillers que dans une précédente consultation l'entreprise COLAS était déjà la moins disante et que les travaux de gravillonnage de la rue de l'Eglise et rue de la Beauge restaient à accomplir.

Madame le Maire expose la revendication de M. et Mme BERNARD, résidant rue du Pont Saint Martin qui souhaitent obtenir un abaissement du trottoir devant leur portail.

Les conseillers rappellent que ce trottoir a été réhaussé à la demande de l'ancien propriétaire pour pallier les risques d'inondation en cas de fortes pluies en provenance de la rue aux Pierres, d'une part, et pour éviter les stationnements abusifs devant les fenêtres du bord de rue, d'autre part.

En conséquence, le conseil municipal a refusé de prendre en charge sur le budget communal la création d'un bateau devant la porte d'entrée des administrés.

Madame Didier précise que la fête communale débutera le samedi 24 juin 2017 à 14 h au parcours de détente et sollicite de l'aide pour l'installation des tables et la décoration de la tente pour les festivités du soir et du lendemain midi.

Madame le Maire fait savoir qu'elle a été sollicitée pour célébrer un anniversaire de mariage -des noces d'Or- le samedi 14 octobre 2017 pour d'anciens habitants du village qui se sont mariés à Brest. Un diplôme sera remis aux époux à cette occasion.

Les débats étant terminés la séance a été levée à 23heures.

Le prochain conseil municipal sera le lundi 11 septembre 2017 à 20h30.